

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

Absent : Néant

Ouverture de la séance à 19 H 00.

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à l'approbation des élus, après quelques observations apportées, notamment concernant la réponse au courrier de Mme NODIN (Le Conseil ne peut pas signer la pétition, mais chacun indépendamment de sa fonction est libre de ses opinions).

Désignation d'un secrétaire de séance : M. BRAILLON Roger se présente pour être secrétaire de cette séance. A compter des prochaines, il est décidé que cette fonction sera attribuée par ordre alphabétique.

Fonctionnement des commissions : M. le Maire tient à rappeler le rôle et le fonctionnement des commissions communales. Elles doivent permettre de préparer et débattre les différentes idées, que chacun peut avancer, avant de les présenter au conseil municipal. Une réflexion est nécessaire, comme une entente au sein des commissions, avant d'exposer les projets à l'assemblée, en rappelant que c'est le Conseil Municipal qui décide au final.

Autre rappel : la communication entre élus. Il est nécessaire que les rapporteurs de commissions fassent un rapport (même succinct) des réunions de leur commission afin que l'ensemble des conseillers connaissent l'avancée de leur dossier.

1° - FINANCES :

- Renouvellement de l'adhésion au CCAB : rappel que l'adhésion au Centre Culturel Associatif Beaujolais est un engagement sur 6 ans et pour un coût d'environ 5 000 €/an. Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement de son adhésion à cette structure.
- Avenant financier pour le PLU : après visites sur terrains et suites aux modifications demandées par la commission au cabinet d'études, l'Atelier du Triangle présente un avenant à sa mission d'élaboration du PLU pour un montant de 2 505 € TTC (reprise d'une partie du zonage et modification du PADD). M. le Maire interroge les conseillers sur l'acceptation de cet avenant. Après vote, un accord unanime est donné.

2° - COMMUNICATION :

Insertion d'une page « Expression libre » dans le bulletin municipal : M. le Maire donne la parole à M. MARTIN-COCHER pour exposer sa demande. Bien que la gestion des communes soit correctement réalisée par les élus, il semble qu'un certain

désintérêt des habitants se constate notamment par le taux important d'abstention aux élections, c'est pourquoi, il propose d'impliquer les habitants par les « Brèves », le bulletin municipal, le site internet de la Commune qui apportent déjà des informations aux habitants, mais aussi par une « newsletters » (information en continue) et la tenue de réunions-débats pour des projets que la commune pourrait engager. La page « expression libre » serait aussi une implication des habitants dans la vie de la commune. M. MARTIN-COCHER convient qu'il faudrait cadrer cette page (règles, texte non diffamatoire...). Mme DARÇON s'oppose à l'idée d'une page « Expression libre » qu'il serait difficile de censurer, et serait une « porte ouverte » à des débordements. Elle précise que la commission communication qui a débattu de ce sujet est en majorité opposée à l'insertion de ce document dans le bulletin municipal. Chaque conseiller est invité par le Maire à s'exprimer sur ce sujet et à donner son avis.

Après discussions, le conseil municipal procède à un vote sur la question : Prévoit-on une page « Expression libre » dans le bulletin municipal ? 2 votes pour, 1 abstention et 12 votes contre.

3° – PERSONNEL

Recensement de la population en 2015 : le conseil municipal est appelé à délibérer sur la rémunération des agents recenseurs. La commune va recevoir une dotation forfaitaire pour la réalisation de ce recensement (2 170 €).

Les commissions Finances et Personnel se sont réunies, et proposent de partager cette dotation entre les deux agents recenseurs, qui devront être recrutés par la commune, et d'ajouter un bon d'essence pour les frais de déplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des deux agents recenseurs comme suit : 1 085 € net + 50 € (carburant) par agent.

QUESTIONS DIVERSES

- Des diagnostics devront être faits dans les locaux commerciaux (à louer ou à vendre).
- Prévoir des détecteurs d'incendie dans les logements (mars 2015).
- Pour les caméras de vidéo surveillance : l'autorisation préfectorale est donnée. Le réseau fonctionne. Des panneaux seront posés.
- Assainissement collectif : M. RANCHON précise que de nombreuses maisons ne sont pas raccordées. Une vérification devra être faite avec un bureau d'études.
- Question sur le viaduc : ne faudrait-il pas le dégager des plantations ? voir le propriétaire des terrains entourant le viaduc.
- Illuminations de fin d'année : M. DESCAILLOT informe le conseil d'une demande faite auprès du SYDER.

La séance est levée à 20 H 35.

Le Secrétaire de Séance,
Roger BRAILLON